

ARRETE N° 207

**DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nous Danièle ANTOINE SANTONJA, Maire de la Ville de JUVIGNAC,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Monsieur Laurent CARILLO, Conseiller Municipal de la Ville de Juvignac, est déléguée pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'état civil de la dite Ville, le 8 septembre 2012 à 15 heures.

Fait à Juvignac, le 31 mai 2012.



Le Maire
Danièle Antoine Santonja

Danièle ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
publication
le
et notification
le

